

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL  
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air — NANTES

## Jocistes, donnez-nous votre adhésion!

Nous trouvons signalés dans la Jeunesse Ouvrière, organe de la J. O. C., les faits suivants, tous situés dans notre région de l'Ouest :

**1<sup>o</sup> ENCORE LES SALAIRES DERISOIRES**  
**600 FRANCS PAR MOIS POUR FAIRE VIVRE sa famille et ses vieux parents**

Notre enquête sur les salaires nous a valu de nombreux faits qui montrent combien il est impossible de vivre dignement avec des gains dérisoires.

Voici un exemple typique transmis par la Fédération d'Angers :  
**COMMENT JOINDRE LES DEUX BOUTS ?**

Dans une grande banque de la ville, un homme de 35 ans, ayant deux enfants, gagne 600 francs par mois. Il a également à sa charge ses vieux parents à qui il envoie mensuellement, 200 francs. Pour joindre les deux bouts, il est obligé de faire des heures supplémentaires.

**2<sup>o</sup> UNE EXPLICATION**  
**Peut-on vivre dignement avec des salaires aussi dérisoires ?**

Une jeune fille de 19 ans, employée dans une banque d'Angers, gagne 191 francs par mois, indemnités comprises. Le chef du personnel lui faisant, un jour, des remarques sur sa conduite extrêmement légère, elle lui répondit que, vu l'insuffisance de son salaire, elle se faisait entretenir.

Voilà, certes, un moyen peu recommandable pour augmenter ses ressources. Mais les employeurs qui accordent des salaires si peu compatibles avec la dignité des travailleurs n'ont-ils pas de grosses responsabilités ?

**3<sup>o</sup> RETENUE SUR LES SALAIRES**  
**Il y a une certaine limite**

L'action énergique de la Fédé de Nantes  
Dans un grand chantier de Nantes, il y a une école d'apprentissage comprenant une quarantaine d'apprentis et où les jeunes travailleurs supportent des brimades d'un caractère particulier.

Voici quelques faits :  
Il y a un mois environ, dans une quinzaime de 87 heures, il a été mis 86 heures en bas, c'est-à-dire qu'il a été supprimé aux apprentis le prix de 86 heures de salaire, pour des punitions aux causes futiles.

L'un d'eux eut 35 heures de retenue pour avoir crié après un moulin étranger.

Un autre, à l'atelier depuis quelques minutes fut aperçu par le chef d'atelier en train de froter sa pièce (une équerre) sur le marbre. Il eut huit heures en bas pour ne pas avoir appuyé sa pièce contre un Vê.  
Devant la disproportion des fautes et des retenues, la Fédé jociste a jugé qu'il s'agissait de brimades intolérables.

Elle a porté plainte au conseil des prud'hommes.

Nous félicitons vivement nos vaillants Jocistes de l'admirable campagne qu'ils mènent pour faire cesser ou tout au moins pour atténuer les maux dont sont victimes les travailleurs : salaires dérisoires, brimades, travail en de mauvaises conditions d'hygiène, etc.

Nous pensons, cependant, que leur action ne sera véritablement complète que lorsqu'ils auront donné leur adhésion au Syndicat chrétien de leur profession.

Car seul le syndicat est qualifié par nature pour faire de l'action professionnelle. Seul il se trouve dans les CONDITIONS LES MEILLEURES D'INDEPENDANCE ET D'INVULNERABILITE pour cela. Et seul le Syndicat chrétien doit convenir aux Jocistes dignes de ce nom.

Ne pas se syndiquer, en disant, comme un trop grand nombre de travailleurs, hélas ! « A quoi me servira personnellement d'être syndiqué ? » C'est parler en égoïste borné, et c'est contraire à l'esprit jociste.

Jocistes, mes amis, quelle force vous nous procureriez, si vous étiez tous syndiqués ! Vous grossiriez les effectifs de nos syndicats existants, et la masse, nous voyant plus nombreux, et donc plus forts, nous suivrait mieux, et il y aurait moins de misères autour de nous. Vous nous aideriez à créer de nouveaux syndicats pour les professions que nous ne représentons pas encore, et nous ne tarderions pas à obtenir la place qui nous convient pour la représentation et la défense efficace des travailleurs : je veux dire : LA PREMIERE.

**FAITES-LE, ÇA SE FERA !**

Je répète donc, avec JEAN MONDANGE, votre « Jean » que vous aimez tant, et que vous écoutez, je n'en doute pas, ces paroles qu'il adressait, il y a bientôt deux ans déjà à vos jeunes frères du Nord, et qui déchâinèrent une tempête d'applaudissements (Le Nord Social, 25 avril 1929) :

« Il faudrait, disait-il, que dans quelques années la J. O. C. de cette région vienne montrer qu'elle veut appuyer de toutes ses forces le magnifique travail des syndicats chrétiens du Nord, toujours à l'avant-garde de tout ce qui est beau et bienfaissant pour les travailleurs. « Si vous ne le faites pas, vous aurez trahi la classe ouvrière ! »

Jocistes, mes jeunes frères de travail, vous ne trahirez pas la classe ouvrière !

Vous serez, n'est-ce pas, des syndiqués chrétiens !

Et plutôt AUJOURD'HUI que demain.

A. BELLEVAIRE.

**Le Contrôle des Assurances Sociales par les inspecteurs du travail**

Le Ministère du Travail communique la note suivante :

« M. Pierre Laval, ministre du Travail, faisant application des articles 64 et 65 de la loi sur les Assurances Sociales, a chargé les inspecteurs du travail de vérifier, dans les établissements industriels et commerciaux qu'ils contrôlent, l'affiliation du personnel, le montant des salaires payés, et l'application régulière des dispositions concernant le versement des cotisations.

« Les résultats de ce contrôle devront être communiqués régulièrement au ministre. »

Sur les indications de quelques membres de nos Syndicats, nous avons déjà du signaler des infractions à la loi commises par certains employeurs.

Nous insistons auprès de tous nos syndiqués pour qu'ils préviennent immédiatement leur syndicat de tous les cas qu'ils pourraient connaître.

Nous nous devons de défendre une Loi qui, malgré ses imperfections nombreuses apporte tout de même de grands soulagements à la classe des Travailleurs que nous sommes.

## Pas de paroles, des actes! Installation d'une Verrerie Coopérative Ouvrière

Nous sommes heureux de donner connaissance à nos lecteurs de la lettre qui a été adressée, par l'entremise de la C. F. T. C., au secrétariat de notre Union Régionale, et que celui-ci a transmise d'ailleurs à tous nos syndicats régionaux.

Nos syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine ne se paient pas de mots. C'est des actes qu'il leur faut.

Nous savons déjà que plusieurs de nos organisations syndicales ont souscrit pour l'installation de la Verrerie Ouvrière de Vallérysthal. Quelques-uns de nos syndiqués l'ont fait aussi isolément. Nous aimons à penser que la liste de notre région n'est pas close, et que, pour aider nos amis dans l'œuvre importante qu'ils ont entreprise, nous aurons encore à enregistrer ces jours-ci de nouvelles souscriptions.

Strasbourg, le 11 août 1930.

Monsieur et cher camarade,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la souscription ouverte en vue de l'installation d'une verrerie ouvrière à Vallérysthal.

Pendant la grève des ouvriers des Verreries de Vallérysthal (arrondissement de Sarrebourg, Moselle) nous avons déjà envisagé la possibilité de l'installation d'une verrerie coopérative. Après avoir duré 14 semaines, la grève se termina fin septembre de l'année dernière par un succès partiel pour les ouvriers.

Néanmoins, sur 1.200 ouvriers et ouvrières occupés avant la grève dans les verreries de Vallérysthal, 50 ouvriers ne sont pas encore réembauchés. La direction de l'usine en question continue, par ailleurs, à faire une opposition systématique au syndicat ouvrier et cherche par tous les moyens à discréditer et à détruire notre organisation syndicale.

Dans ces conditions et sur les instances des ouvriers, nous avons étudié à fond la question et sommes maintenant décidés à mettre sur pied une verrerie ouvrière. Cette usine coopérative, outre qu'elle procurera du travail à un certain nombre de verriers syndiqués, aura, nous en sommes persuadés, des répercussions favorables sur la situation des ouvriers des Verreries de Vallérysthal, celles-ci étant menacées de perdre les meilleurs éléments de leur personnel.

Nous avons d'ailleurs été fortement encouragés à nous engager dans cette voie par les résultats si favorables qu'ont obtenus nos amis de la Cristallerie fougèraise, et par le concours que ceux-ci nous ont, dès le début, apporté.

L'œuvre entreprise par nous intéresse non seulement les ouvriers de la région, mais le mouvement syndical chrétien de France dans son ensemble, puisqu'elle permettra de prouver, une fois de plus, la vitalité et l'efficacité de nos principes.

Les travaux préparatoires sont actuellement avancés au point que l'assemblée générale constitutive de la société coopérative a eu lieu le 10 août. Evidemment, il nous faudra des capitaux importants. Selon le devis qui a eu l'approbation du comité provisoire, la construction et l'équipement d'une petite verrerie avec un four à 6 pots coûtera 500.000 francs en chiffre rond. Compte tenu des dépenses supplémentaires et du fonds de roulement pour l'achat des matières premières, le paiement des salaires, etc., un capital de 800.000 frs. au minimum sera nécessaire, pour mettre la verrerie en marche et pour assurer le fonctionnement pendant la période de début.

Une souscription organisée parmi les ouvriers de Vallérysthal a déjà produit une somme de 350.000 francs. Elle ne suffit pas et nous nous trouvons dans l'obligation d'avoir recours à un emprunt. Une souscription sera ouverte parmi les groupes de notre Fédération des Syndicats Indépendants d'Alsace et de Lorraine, leurs adhérents et les personnes sympathi-

ques à notre mouvement. Nous nous permettons, par ailleurs, de nous adresser également aux Unions régionales de la C. F. T. C. en les priant de bien vouloir nous aider, dans la mesure du possible, à trouver les fonds nécessaires.

Pourront souscrire à l'emprunt envisagé les Unions Régionales, les Syndicats et leurs membres, ainsi que les sympathisants. Les souscriptions devront être de 100 francs au minimum et toujours arrondies à la centaine, sans limite, c'est-à-dire de 100, 200, 300, 400, 500 francs, etc...

Les sommes prêtées porteront intérêt à un taux qui sera fixé par le conseil d'administration et sera de 4 à 5 %. Elles seront remboursées dès que les circonstances le permettront. Lorsque la verrerie sera en marche depuis six mois, nous aurons la possibilité d'obtenir des subventions et des avances à un taux réduit de la part de l'Etat, ce qui sera une nouvelle garantie pour les souscripteurs.

Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir nous accorder, dans la mesure du possible, votre appui, en souscrivant vous-même et en nous procurant des souscriptions de la part de camarades de la C. F. T. C. et d'autres personnes sympathiques au mouvement syndical chrétien. Le montant des souscriptions pourra être versé à notre compte de chèques postaux Strasbourg N° 1877. Chaque souscripteur recevra un reçu. Toute personne qui nous procurera 10.000 francs de souscriptions sera inscrite par nous, comme obligataire pour la somme de 200 fr.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher camarade, l'expression de nos sentiments cordialement dévoués.

Henri MECK,  
Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats Indépendants.  
Député du Bas-Rhin.

Camille BILGER,  
Président de la Fédé. des Syn. Indép. d'Alsace-Lorraine. Député H.-Rhin.

**Vers le travail forcé en Russie soviétique**

Les allocations sur le chômage sont supprimées

D'après une information de Riga, le gouvernement de P. U. R. S. S. a promulgué une ordonnance supprimant les allocations aux chômeurs.

Une attestation médicale sera exigée pour tout ouvrier dispensé de travail. Les chômeurs seront désormais dirigés sur une autre branche d'activité que la leur et seront contraints au travail.

Le gouvernement soviétique espère pouvoir de cette façon se procurer une main-d'œuvre qui lui faisait défaut pour certains travaux pénibles.

Mais comment leur donnera-t-on du travail à tous, puisque la terrible crise économique qui pèse sur la Russie paralyse l'activité nationale en beaucoup de ses branches industrielles, commerciales, et même agricoles ?

## Le mouvement international des Syndicats Chrétiens

**Employés**  
La Fédération internationale des Syndicats chrétiens d'employés a tenu une session de son Comité à Bruxelles, le 3 octobre.

Le rapport présenté par MM. Tessier et Thiele, secrétaire général et secrétaire administratif, a fait ressortir l'activité déployée par la Fédération, en ce qui concerne notamment la propagande et le mouvement général des employés. La participation à la Conférence Internationale du Travail et les rapports avec le B. I. T. ont été heureusement soulignés.

## Nos Propagandistes



**MARCEL POIMBOEUF**  
Secrétaire Général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés

Nous sommes heureux de confirmer le passage dans le courant de ce mois de notre dévoué et vaillant ami MARCEL POIMBOEUF.

Il sera à Saumur le 17, à Cholet le 18, à Nantes le 19 et à St-Nazaire le 20.

Nul doute qu'il ne soit en chaque endroit l'objet d'un accueil enthousiaste et qu'un auditoire nombreux ne lui soit ménagé, auditoire de syndiqués, de sympathisants, et de diverses gens de bonne volonté susceptibles de comprendre la doctrine syndicale et chrétienne.

Tous à l'œuvre dès aujourd'hui.

**FAITES NOS DEUX CONCOURS**  
(Voir en deuxième page)

## L'hygiène dans les locaux de travail

Un nouveau décret

Le 12 janvier 1927, se réunissait, sur la demande de notre Fédération, au Ministère du Travail, une Commission mixte chargée de préparer des remaniements aux décrets réglementant, jusqu'alors, l'hygiène dans les locaux de travail. Cette Commission mixte s'occupa de l'interdiction du travail aux étalages à partir de 0° ainsi que du nettoyage des locaux, et du travail dans les sous-sols.

Le 23 décembre 1928, près de deux ans après, paraissait le décret interdisant, sous certaines réserves, le travail aux étalages à 0°, décret qui donnait satisfaction au point de vue exprimé, lors de la Commission mixte, par notre délégation. Peu après, nous écrivions au Ministère, pour lui demander de hâter l'application des décrets devant régler les deux autres questions. Il nous fut répondu que les projets de décrets auxquels nous nous intéressions étaient soumis à l'examen du Comité Consultatif des Arts et Manufactures et du Conseil Supérieur d'Hygiène publique. Nous avions l'occasion, le 6 décembre 1929 et les 6 et 12 juin 1930 de réitérer notre demande. Le 24 juillet 1930, c'est-à-dire, 3 ans 1/2 après la réunion de la Commission mixte, paraissait enfin le décret apportant des modifications à celui du 10 juillet 1913, en ce qui concerne le nettoyage des locaux de travail en sous-sols. Nous publions plus loin ce décret.

## Une maman ouvrière se tue à la besogne pour élever seule ses cinq enfants

C'est une vraie famille ouvrière que celle de Mme G... Le père est mort, il y a trois ans déjà, et pour élever les cinq enfants, la maman, qui est couturière de robe, s'est courageusement mise à l'ouvrage.

Hélas! même en comptant le salaire de l'aîné, un apprenti boucher, les ressources de la famille atteignent 795 francs par mois : à peine 4 francs par jour et par personne !

**CONFECTION DE ROBES**  
Cependant, si vous allez voir Mme G..., vous trouverez une petite femme modeste, propre, courageuse, une vraie maman ouvrière comme il y en a tant dans le monde des travailleurs. Elle vous explique gentiment qu'il faut se dépêcher beaucoup pour faire des robes de crétonne qui sont envoyées de l'atelier taillées, mais qu'il faut coudre, border, garnir de biais et qui lui sont payées de 2 fr. 50 à 4 francs de façon. Si elles sont en crêpe et plus façonnées, elles peuvent être payées 12 francs et en gabardine 9 francs.

**MALADIE ET SOUCIS**  
Aussi la pauvre maman s'est tellement dépêchée pour gagner le pain de ses petits qu'elle est tombée malade et qu'elle a dû rester plusieurs semaines sans travailler.

Heureusement, il y a de braves cœurs dans ces familles courageuses : la sœur et le beau-frère se sont chargés des enfants. A la guérison, les gros soucis ont repris Mme G... ; elle a acheté une machine à coudre à payer par mensualités et cette dette l'écrase moralement et physiquement (1).

Le cas de cette mère de famille est-il donc un cas isolé ? Hélas non !

Il y a dans nos villes et dans nos campagnes des milliers et des milliers de cas semblables.

**C'EST LE CAS DU PLUS GRAND NOMBRE DES OUVRIERES QUI EFFECTUENT DU TRAVAIL A DOMICILE :** lingerie, colottes, rapia, vêtements militaires, etc.

Toutes ne sont pas veuves, heureusement, mais la plupart ont aussi de grosses charges de famille, et presque toutes SE TUENT POUR UN SALAIRE DE FAMINE.

A qui la faute ? Tout d'abord à certains EMPLOYEURS SANS CONSCIENCE qui prélèvent de trop gros bénéfices sur le travail du pauvre. Hon-

te à ceux-là ! Qu'ils n'oublient pas que le bien mal acquis ne profite jamais !

La faute en est encore aux OUVRIERES QUI, PARCE QU'ELLES ONT D'AUTRES RESSOURCES ACCEPTENT DE TRAVAILLER A DES TAUX SI DERISOIRES et qui de cette manière, tout en nuisant à elles-mêmes, nuisent à leurs compagne, qu'elles empêchent de gagner le juste salaire nécessaire à la mère de famille pour élever ses enfants, et à la jeune fille pour venir en aide à ses vieux parents.

La faute en est enfin à L'ENSEMBLE MEME DE TOUTES LES OUVRIERES A DOMICILE, parce qu'elles n'ont jamais su se grouper pour se défendre.

Mais, un peu partout à l'heure actuelle, la mentalité a changé, les yeux se sont ouverts.

La C. F. T. C. a été comprise enfin, et de nouveaux syndicats, pleins de vie, et pleins d'espoir surgissent de tous côtés, et l'on ne compte plus leurs interventions justes et efficaces.

A NANTES, il y a un mois, un SYNDICAT DES OUVRIERES A DOMICILE DE L'INDUSTRIE DU VETEMENT a été fondé, non seulement pour les travailleuses de Nantes, mais pour celles de tout le département.

Mais il ne suffit pas de naître, il faut vivre et prospérer. Il lui faut donc de nombreux militants à ce syndicat et aussi un nombre énorme plus grand d'adhérents, une certaine ne suffit pas, il en faut des centaines, des milliers même. Il y a dans notre région de quoi lui en fournir autant.

A toutes celles qui sont déjà inscrites, à tous les membres de nos autres syndicats, nous disons :

**NOUS AVONS TOUCHE L'UN DES PLAIES LES PLUS DOULOUREUSES DE NOTRE SOCIÉTÉ.**

**NOUS VOULONS DE TOUTES NOS FORCES LA GUERIR. AIDEZ-NOUS EN NOUS APPORTANT DES ADHESIONS EN MASSE.**

Et lorsque dans chacun des cinq départements de notre Union Régionale de l'Ouest, nous aurons réussi à former des syndicats de travailleuses à domicile forts, nombreux, et pleins de vie, LES MAMANS OUVRIERES NE SE TUERONT PLUS A LA BESOGNE.

A. B.

(1) L'Assistance éducative, mai 1930, reproduit par la Jeunesse Ouvrière, octobre 1930.

Il apporte des exigences et des précisions qui manquaient jusqu'ici. Puisse son application suffisamment contrôlée — car légiférer n'est rien si les textes restent lettre morte — apporter vraiment un peu plus de bien-être et de santé aux travailleurs !

Nous ajoutons que nous ne serons satisfaits que lorsque nous serons arrivés à faire légalement supprimer tous travaux en sous-sols qui ne se justifiaient pas par une nécessité absolue et, en particulier, toutes installations de bureaux proprement dits et tous rapports avec la clientèle.

**MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE**  
Mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du Ministre du Tra-

vail et de la Prévoyance Sociale, etc., Décret :

Article Premier. — L'alinéa 3 de l'article du 1<sup>er</sup> du décret du 10 juillet 1913 est modifié comme suit :

« Le nettoyage sera fait soit par aspiration, soit par tous autres procédés ne soulevant pas de poussières, tel que le lavage, l'usage de brosses ou de linges humides ».

Art. 2. — L'article 5 du décret du 10 juillet 1913 est remplacé par les dispositions ci-après :

Art. 5. — Dans les locaux fermés affectés au travail, le cube d'air par personne employée ne pourra être inférieur à 7 mètres cubes.

Le cube d'air sera de 10 mètres au moins par personne employée dans les laboratoires, cuisines, chais ; il en sera de même dans les magasins, boutiques et bureaux ouverts au public.

Un avis affiché dans chaque local de travail indiquera sa capacité en mètres cubes.

Les locaux fermés affectés au travail seront largement aérés, et, en hiver, convenablement chauffés.

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

Ils seront munis de fenêtres ou autres ouvertures à châssis mobiles donnant directement sur le dehors. L'aération sera suffisante pour empêcher une élévation exagérée de température.

Dans ceux de ces locaux situés en sous-sol, des mesures seront prises pour introduire de l'air neuf à raison de 30 mètres cubes au moins par heure et par personne occupée et pour que le volume de l'air ainsi introduit ne soit, en aucun cas inférieur, par heure, à deux fois le volume du local. Ces mesures doivent être telles que l'air introduit dans le sous-sol soit, si besoin est, préalablement épuré par filtration ou tout autre moyen efficace. L'air usé et vicié ne sera pas évacué par les passages et escaliers. Pour l'application de ces dispositions est considéré comme local situé en sous-sol tout local dont le plancher est situé à niveau inférieur à celui du sol environnant.

Lorsqu'il n'est pas muni de fenêtres ou autres ouvertures à châssis mobiles ouvrant directement sur le dehors et permettant de renouveler l'air en quantité suffisante et de le maintenir dans l'état de pureté nécessaire pour assurer la santé du personnel (partie nouvelle), les locaux fermés affectés au travail, leurs dépendances et notamment les passages et escaliers seront convenablement éclairés. Les gardiens de chantiers devront disposer d'un abri et, pendant l'hiver, de moyens de chauffage.

Art. 3. — L'article 20 du décret du 10 juillet 1913 est modifié ainsi qu'il suit : Art. 20. — Le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale peut, par arrêté pris sur le rapport des inspecteurs du Travail et après avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures, accorder à un établissement dispensé permanente ou temporaire de tout ou partie des prescriptions suivantes : article 1er (alinéas 3, 4, 5) ; article 5 (alinéas 2, 5, 6, 8) ; article 8 (alinéas 6, 7) ; (le reste sans changement).

Art. 4. — L'alinéa 2 de l'article 21 dudit décret est complété ainsi qu'il suit : A un mois pour les mises en demeure fondées sur les dispositions suivantes du présent décret : article 2 (alinéa 1er) ; article 3 (alinéa 2) ; article 4 (alinéa 2, 3, 4, 5) ; article 5 (alinéa 1, 2, 5, 7) ; article 6. (le reste sans changement).

Art. 5. — Le Ministère du Travail est chargé etc... Fait à Rambouillet, le 24 juillet 1930.

Gaston DOUMERGUE.

Le IVe Congrès des Syndicats Chrétiens du Livre

La Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre (C. F. T. C.) a tenu son 4e Congrès les 18 et 19 octobre, sous la présidence de M. A. Michelin, vice-président de la C. F. T. C. Dix-neuf syndicats étaient représentés.

M. Paul Laverdant, secrétaire général, a exposé comment la Fédération, par les adhésions qu'elle recueille et par l'activité qu'elle déploie, constitue dès maintenant une force syndicale importante. Des accords ont été conclus avec le patronat pour les conditions de salaires, notamment à Rouen, Lié, Blois, Pau, Besançon et Coutances.

M. Marcel Sturbois, président du Syndicat de Paris, a ensuite présenté un rapport sur le récent Congrès d'Amiens, où se sont rencontrés les délégués de plusieurs pays. L'affiliation à la Fédération internationale chrétienne des Ouvriers des Arts graphiques a été décidée à l'unanimité.

Les vœux suivants ont été adoptés : 1. Un représentant de chaque Fédération ; 2. Des représentants de l'Union Régionale du Siège choisis de manière à ce que chaque profession soit représentée en nombre proportionnel à l'effectif du syndicat.

Le Bureau a une fois formé nommé un Président, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires, un trésorier. Il se réunit tous les mois à date fixe. Il peut confier l'exécution de ses décisions à un secrétaire général de la Confédération, choisi par lui. Actuellement le Bureau a 7 vice-présidents ou vice-présidentes.

(1) Voir « Messenger » à partir d'août.



Paul LAVERDANT, Secrétaire général de la Fédération du Livre

Allocations familiales

Le Congrès rappelle aux pouvoirs publics qu'un projet de loi instituant l'obligation des allocations familiales, en faveur des travailleurs chefs de famille, a été déposé au Parlement.

Il émet le vœu que ce projet soit adopté dans un bref délai, afin d'apporter un appréciable soulagement aux charges familiales des travailleurs.

De plus, le Congrès demande qu'en attendant le vote du projet les services publics inscrivent l'obligation des allocations familiales dans les cahiers des charges rédigés lors des adjudications de travaux officiels, le taux des allocations étant fixé, d'un commun accord, entre syndicats patronaux et ouvriers de la profession intéressée.

Assurances sociales

Le Congrès rappelle le vœu émis par le Bureau Fédéral le 3 février 1930, tendant au relèvement du maximum de salaire au-dessus duquel les travailleurs ne sont plus assujettis à la loi.

De plus, il demande que des sanctions soient prises contre les personnes qui, par campagnes de presse ou tous autres moyens, cherchent à faire échouer cette réforme, si nécessaire à la sécurité de la classe ouvrière.

Le Congrès rappelle, en outre, des vœux qu'il a antérieurement émis :

Congés payés

Que les pouvoirs législatifs, faisant état du projet déposé sur le Bureau de la Chambre des Députés, le 11 juillet 1925, et des lois existant dans les autres pays, votent d'urgence cette réforme, éminemment sociale et absolument nécessaire, étant données les conditions modernes du travail.

Qu'une commission, comprenant les délégués patronaux et ouvriers des différentes organisations syndicales, soit instituée le plus tôt possible, avec mission de préparer, en accord avec le gouvernement, l'application rapide de la loi à intervenir.

Commissions mixtes

Que des commissions mixtes soient organisées, pour établir des liens entre les organisations patronales et ouvrières de toutes tendances, afin de régler au mieux les intérêts communs de la profession.

Liberté syndicale

Que les Chambres mettent à leur ordre du jour, le vote d'une loi protégeant la liberté syndicale de tous les travailleurs, sans distinction de tendances.

Apprentissage

Que soit pris en considération le projet de contrat-type d'apprentissage, établi par le Comité National de la Fédération, et que soit strictement appliquée la loi du 20 mars 1928.

Samedi soir, au restaurant coopératif de la rue Cadet, un dîner très animé a réuni les congressistes, auxquels s'étaient joints MM. Michelin, vice-président, et G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., ainsi que M. H. Meek, député du Bas-Rhin, secrétaire général de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine.

La Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre a ainsi reconstitué son bureau : président, M. Dufour (Paris) ; vice-président, MM. E. Hild (Mulhouse) et F. Félix (Orléans) ; secrétaire général et trésorier, M. P. Laverdant (Paris) ; secrétaire adjoint, M. E. Robert (Rouen) ; trésorier adjoint, M. C. Bachelier (Nantes).

COMITE NATIONAL

Tous les trois mois, le Bureau Confédéral et des délégués de chaque Union régionale forment ensemble le Comité National qui tient sa réunion au Siège Social. Le Comité National est une Assemblée chargée de légiférer et de diriger ; il prend connaissance des travaux accomplis dans le trimestre par le Bureau Confédéral et par chacune des Unions dont les délégués font le rapport. Il statue sur toutes les questions que lui soumet le Bureau Confédéral. Ainsi se trouve résolue la participation de tous les organismes confédérés à la direction et à l'administration de la Confédération.

La Confédération représente le syndicalisme chrétien en France tout entier. Elle permet à celui-ci les grandes manifestations où elle ne lui donne pas seulement la force du nombre, mais celle des mouvements d'ensemble et des moyens d'information et de pénétration dans toutes les régions de France, des colonies françaises et même de l'étranger. La Confédération prend position en face des grands problèmes qui conditionnent

Advertisement for a competition: 'Pour qui les 1.000 francs ?' '500 fr. pour chaque Concours'. Details include prizes, dates, and contact information for the Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés.

Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés

NECESSITE DE L'EXTENSION DES 8 HEURES AUX VILLES DE MOINS DE 25.000 HABITANTS.

Nous insistons, à nouveau, et d'une manière très vive auprès des nos organisations constituées dans les villes de moins de 25.000 habitants pour qu'elles écrivent, sans retard, au Ministère du Travail, en attirant son attention sur le vif désir des employés des commerces de détail de ces villes de bénéficier, au plus tôt, de la loi de 8 heures votée voici 11 ans. C'est à force d'insistance qu'ils arriveront à se faire entendre.

UN TRACT SUR LE STATUT LEGAL

Le Bureau Fédéral a décidé l'impression prochaine comportant le texte intégral du statut légal des employés précédé d'un appel. Mais il serait désireux de connaître tout d'abord, au moins d'une manière approximative, les quantités que commanderaient les syndicats. Ce tract sur huit pages pourrait être cédé au prix de 12 francs le cent, franco avec réductions notables par quantités plus importantes. Il n'est pas de syndicat sans tract, qui n'ait la possibilité d'échouer au moins 100 exemplaires de ce tract dont la diffusion constitue, de toute évidence, une excellente propagande. Il va sans dire que les syndicats de quelque importance auraient tout avantage à ne pas s'en tenir à ce chiffre minimum.

Camarade !

Combien de syndiqués as-tu amenés à ton syndicat ce mois-ci ? As-tu seulement cherché à le faire ? Pourtant tu connais une quantité de camarades qui ne sont pas encore syndiqués.

Toi qui l'es, tu as bien eu un raison sur moins, pour te syndiquer. Et parmi tes camarades, il serait bien surprenant qu'il n'y ait personne qui ne soit sensible à cette raison qui l'a poussé, toi, à le faire.

Expose-lui donc, cette raison, en commençant par ceux qui se rapprochent le plus de tes idées. Et tu verras des résultats que tu n'espérais pas. Vas-y donc, et tout de suite.

Le troisième jour du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouvert par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

L'après-midi, Mlle Bouniol a résumé les désirs du personnel féminin des P. T. T., relativement à la question des retraites. Apres quoi, Mlle

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le rapport de Mlle Guibert sur les modalités d'attribution des diverses indemnités donna lieu à un échange de vues fort animé. Puis on entendit Mlle Lorys parler de la composition du dossier administratif des agents, du mode de notation du personnel féminin, des recours contre les décisions d'avancement. Les travaux de la journée furent clos après audition d'une agréable et utile étude de Mlle Grouvier sur la propagande.

La troisième journée du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouverte par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

L'après-midi, Mlle Bouniol a résumé les désirs du personnel féminin des P. T. T., relativement à la question des retraites. Apres quoi, Mlle

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le rapport de Mlle Guibert sur les modalités d'attribution des diverses indemnités donna lieu à un échange de vues fort animé. Puis on entendit Mlle Lorys parler de la composition du dossier administratif des agents, du mode de notation du personnel féminin, des recours contre les décisions d'avancement. Les travaux de la journée furent clos après audition d'une agréable et utile étude de Mlle Grouvier sur la propagande.

La troisième journée du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouverte par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

L'après-midi, Mlle Bouniol a résumé les désirs du personnel féminin des P. T. T., relativement à la question des retraites. Apres quoi, Mlle

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le Xe Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T.

Le Xe Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouvert le 15 octobre à Beauvais.

Devant une centaine de déléguées venues de la France entière, la présidente, Mlle Leconte, a évoqué en une charmante allocution les origines et l'histoire du Syndicat, germe fragile il y a quelques années, aujourd'hui organisation solide et en plein développement qui doit donner toute confiance dans l'avenir.

Puis Mlle Clouet, de l'Ecole Normale sociale, aborda le sujet des travaux du Congrès : « Le devoir social », dont elle indiqua avec talent le fondement et les divers aspects. Mlle Loustanou appliqua ensuite à la profession les principes qui venaient d'être rappelés et montra comment le devoir social peut et doit être rempli par une professionnelle des P. T. T.

L'après-midi, Mlle Brosse retraça l'activité du Syndicat depuis sa fondation, dégagant sa doctrine sociale et familiale, montra les résultats obtenus. Puis les receveuses exposèrent les revendications de leur catégorie, notamment en matière de repos dominical, d'hygiène des locaux de sécurité et formèrent une Commission pour l'étude précise de ces diverses questions. On entendit encore un excellent rapport sur le recrutement et l'avancement, qui se termina par l'adoption d'une série de vœux relatifs aux diverses catégories du personnel féminin. Et la journée s'acheva par l'approbation d'un projet susceptible d'apporter plus de justice dans le choix des candidats à un emploi d'avancement.

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le rapport de Mlle Guibert sur les modalités d'attribution des diverses indemnités donna lieu à un échange de vues fort animé. Puis on entendit Mlle Lorys parler de la composition du dossier administratif des agents, du mode de notation du personnel féminin, des recours contre les décisions d'avancement. Les travaux de la journée furent clos après audition d'une agréable et utile étude de Mlle Grouvier sur la propagande.

La troisième journée du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouverte par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

L'après-midi, Mlle Bouniol a résumé les désirs du personnel féminin des P. T. T., relativement à la question des retraites. Apres quoi, Mlle

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le rapport de Mlle Guibert sur les modalités d'attribution des diverses indemnités donna lieu à un échange de vues fort animé. Puis on entendit Mlle Lorys parler de la composition du dossier administratif des agents, du mode de notation du personnel féminin, des recours contre les décisions d'avancement. Les travaux de la journée furent clos après audition d'une agréable et utile étude de Mlle Grouvier sur la propagande.

La troisième journée du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouverte par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

L'après-midi, Mlle Bouniol a résumé les désirs du personnel féminin des P. T. T., relativement à la question des retraites. Apres quoi, Mlle

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le rapport de Mlle Guibert sur les modalités d'attribution des diverses indemnités donna lieu à un échange de vues fort animé. Puis on entendit Mlle Lorys parler de la composition du dossier administratif des agents, du mode de notation du personnel féminin, des recours contre les décisions d'avancement. Les travaux de la journée furent clos après audition d'une agréable et utile étude de Mlle Grouvier sur la propagande.

La troisième journée du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouverte par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

L'après-midi, Mlle Bouniol a résumé les désirs du personnel féminin des P. T. T., relativement à la question des retraites. Apres quoi, Mlle

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le rapport de Mlle Guibert sur les modalités d'attribution des diverses indemnités donna lieu à un échange de vues fort animé. Puis on entendit Mlle Lorys parler de la composition du dossier administratif des agents, du mode de notation du personnel féminin, des recours contre les décisions d'avancement. Les travaux de la journée furent clos après audition d'une agréable et utile étude de Mlle Grouvier sur la propagande.

La troisième journée du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouverte par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

L'après-midi, Mlle Bouniol a résumé les désirs du personnel féminin des P. T. T., relativement à la question des retraites. Apres quoi, Mlle

Le lendemain, la journée commença encore par une leçon de principe dont Mlle Clouet fut le professeur très apprécié et qui porta spécialement sur le sens social. Mlle Cosset appliquant ensuite la doctrine ainsi enseignée à la profession et au Syndicat, définit le sens social une attitude d'âme qui peut être résumée dans ce mot « comprendre » ; comprendre les besoins de son temps, la mentalité de son milieu, le rôle que peut et doit jouer dans la profession le syndicalisme chrétien. Une très intéressante monographie d'Albert de Mun, présentée par le groupe de Bordeaux, donna aux congressistes un exemple saisissant de ce que peut le sens social. L'après-midi, Mme Noël étudia la question des traitements, les difficultés rencontrées par le Syndicat pour obtenir qu'il soit tenu compte pour l'intégration des dames dans le cadre des commis du temps d'ancienneté au maximum, et les efforts à poursuivre pour que cette réforme ait son plein effet.

Le rapport de Mlle Guibert sur les modalités d'attribution des diverses indemnités donna lieu à un échange de vues fort animé. Puis on entendit Mlle Lorys parler de la composition du dossier administratif des agents, du mode de notation du personnel féminin, des recours contre les décisions d'avancement. Les travaux de la journée furent clos après audition d'une agréable et utile étude de Mlle Grouvier sur la propagande.

La troisième journée du Congrès du Syndicat professionnel féminin des P. T. T. s'est ouverte par le cours de Mlle Clouet sur « les obstacles au devoir social ». Mlle Martin, de Toulouse, a fait ensuite un magistral exposé sur les déviations de l'esprit social dans la profession ; puis Mlle Mitoulet a fait revivre, en un vivant tableau, la figure, si lumineuse au point de vue spirituel et social, d'Henry du Roure.

Advertisement for 'COURS DE COMPTABILITE PAR CORRESPONDANCE' by Ed. JEANEAU, Expert-Comptable. Address: 5, RUE CADET, PARIS (9e).

Advertisement for 'OPTIQUE de PARIS' and 'Gde PHARMACIE de PARIS' located at 'Rue Royale, NANTES'. Services include eye exams, contact lenses, and optical repairs.

LES MESSAGES DE NOTRE REGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES. Nous sommes heureux d'apprendre la naissance à la date du 5 octobre dernier de Jean Bourcier, deuxième enfant de notre camarade Bourcier, vice-président du Syndicat de l'Ameublement de Nantes.

DECES. Nous avons eu le plaisir d'apprendre la naissance à la date du 21 juin, de Gabrielle Berlet, premier enfant de Mme Berlet, née Rose Paccreau, membre des Syndicats féminins de Cholet.

PRISE DE VOILE. Nous apprenons la prise de voile de Mlle Claire Tual, des Syndicats féminins de Saint-Nazaire, sous le nom de Mlle Suzanne, dans l'ordre des Garde-Malades de Grillaud de Nantes.

MARIAGES. Nous apprenons : Le mariage de Mlle Marthe Menetou, de Cholet, avec M. Samson ; Le mariage de Mlle Madeleine Poirier, de Cholet, avec M. Paul Quéneau ; Le mariage de Mlle Marie-Louise Brosset, conseillère du Syndicat des dames employées de Cholet, avec M. Jules Coutant ; Le mariage de Mlle Léone Allaire, du Syndicat des Ouvrières de l'Habillement « Section Nouveauté », de Nantes, avec M. Marcel Philippeau, Sera célébré ; Le samedi 22 novembre, à 11 heures, en l'Eglise Saint-Similien de

Nantes, le mariage de Mlle Marie-Louise Monnier, du même Syndicat, avec M. Emmanuel Cruzé. Nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DECES. Nous avons appris : Le décès de M. Colas, père de Mlle Fernande Colas, du Syndicat du Textile de Cholet ; Le décès de M. Fortin, père de Mlle Jeanne Fortin, du Syndicat de l'Habillement de Cholet. A nos amies si douloureusement éprouvées, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos sincères et chrétiennes condoléances.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque sera ouverte tous les mercredis, à partir du 12 novembre, de 19 à 20 heures, et tous les samedis après-midi, jusqu'à nouvel avis.

LA SAINT-MICHEL

Et ce fut une belle fête ! Ainsi s'exprima, au soir du 6 octobre, l'opinion de tous ceux qui y prirent part. Fête religieuse, fête syndicale, tout fut au mieux. Le matin en l'Eglise Saint-Clement, M. le Chanoine Richeux, curé de cette paroisse, célébra la Sainte Messe, à laquelle assistèrent un grand nombre de syndiqués. A l'Evangile, M. le Chanoine Ménard (syndiqué) dira encore l'hurluberlu de l'Hôtel de Ville) toujours dévoué à nos syndicats, nous exposa pourquoi Saint-Michel, quoique n'ayant pas été syndiqué, était bien désigné pour être notre patron. Il nous engagea à persévérer et à continuer notre action moralisatrice du travail, suivant les enseignements de l'Eglise.

A 9 heures, salle Saint-Michel, eut lieu une réunion à laquelle étaient invités tous les membres de l'Union Nantaise. Devant une nombreuse assistance, M. Georges Lucas, président de l'U. R. O. et du Syndicat des Employés, directeur de la Caisse primaire Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure, fit une causerie très documentée et très claire sur l'application pratique de la loi des Assurances Sociales.

Cette causerie fut suivie de l'Assemblée Générale du Syndicat des Employés. Le camarade Foulon, secrétaire, donna d'abord connaissance de l'état de Caisse. Le Syndicat a effectué l'achat de 30 parts de la Société Immobilière Nantaise pour 1.500 francs et a souscrit 500 francs pour la

Meslier a étudié l'état de la question du repos dominical dans les P. T. T. et fait ressortir la nécessité d'une campagne d'opinion sur ce sujet. Des communications diverses ont été faites ensuite sur le travail à demi-temps, les assurances sociales, les élections administratives, etc. La fin de la journée a été réservée aux travaux du Comité national.

Le dernier jour du Congrès fut consacré à l'action sociale et à son application en faveur de la famille et de l'organisation professionnelle. La rayonnante personnalité de Mlle Barot, une des premières propagandistes du syndicalisme chrétien féminin, fut donnée en vivant exemple aux congressistes par Mlle Bastien.

La situation des aides, celle des dames dactylographes et des auxiliaires, avec les revendications de ces diverses catégories du personnel féminin, furent ensuite examinées. Et c'est là-dessus que se terminèrent les réunions de travail du Congrès.

L'après-midi fut consacré à la visite de la ville et se termina par une séance récréative.

Puis les congressistes prirent le chemin du retour, enchantées des journées qu'elles venaient de vivre ensemble, prêtes à intensifier encore leur effort de propagande, confiantes dans l'avenir de leur organisation.

Nous souhaitons, quant à nous, que leur exemple soit suivi. A. M.

Un Travailleur Catholique syndiqué ailleurs qu'à la C. F. T. C. est un « homme qui mango à deux râteliers » !

La troisième page vous intéressera tout spécialement. Lisez-la bien.

Xe SESSION CONFEDERALE (1930)

BUREAU CONFEDERALE (1)

Le Bureau Confédéral est l'administration du Syndicat. Sa nomination se fait par l'acceptation d'une liste proposée au Congrès par l'Union de la région où est fixé le Siège Social et comprenant : 1. Un représentant de chaque Fédération ; 2. Des représentants de l'Union Régionale du Siège choisis de manière à ce que chaque profession soit représentée en nombre proportionnel à l'effectif du syndicat.

Le Bureau a une fois formé nommé un Président, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires, un trésorier. Il se réunit tous les mois à date fixe. Il peut confier l'exécution de ses décisions à un secrétaire général de la Confédération, choisi par lui. Actuellement le Bureau a 7 vice-présidents ou vice-présidentes.

(1) Voir « Messenger » à partir d'août.

COMITE NATIONAL

Tous les trois mois, le Bureau Confédéral et des délégués de chaque Union régionale forment ensemble le Comité National qui tient sa réunion au Siège Social. Le Comité National est une Assemblée chargée de légiférer et de diriger ; il prend connaissance des travaux accomplis dans le trimestre par le Bureau Confédéral et par chacune des Unions dont les délégués font le rapport. Il statue sur toutes les questions que lui soumet le Bureau Confédéral. Ainsi se trouve résolue la participation de tous les organismes confédérés à la direction et à l'administration de la Confédération.

La Confédération représente le syndicalisme chrétien en France tout entier. Elle permet à celui-ci les grandes manifestations où elle ne lui donne pas seulement la force du nombre, mais celle des mouvements d'ensemble et des moyens d'information et de pénétration dans toutes les régions de France, des colonies françaises et même de l'étranger. La Confédération prend position en face des grands problèmes qui conditionnent

l'activité économique et sociale ayant des répercussions sur la vie des travailleurs.

Le rôle représentatif imposant de C. F. T. C. est particulièrement utile aux syndicats auprès des pouvoirs publics et des grandes institutions nationales et patronales : Conseil supérieur du Travail, Conseil supérieur de l'Enseignement Technique, Office des Pupilles de la Nation, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Union des Syndicats patronaux, Fédération des professions, etc., et auprès des organisations internationales.

La Confédération est encore une puissance pour la propagande générale, c'est-à-dire la propagation de l'idée syndicale chrétienne et de l'organisation des groupements nécessaires pour les professions.

La C. F. T. C. donne les consignes et les indications générales concernant la formation sociale et syndicale (les applications pratiques étant laissées aux Unions, et

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES

RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE

# TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES

BONNETERIE-CHEMISERIE  
LINGERIE-CHAPELLERIE

QUAND TU AS LU TON  
JOURNAL, PASSE-LE A  
TON CAMARADE.  
N'EN PROFITE PAS  
TOUT SEUL.

Verrerie Ouvrière des Syndicats  
Chrétiens de Vallérysthal ; nous  
avons reçu une subvention de l'En-  
seignement Technique pour nos cours  
professionnels.

Le Syndicat a envoyé des délégués  
à toutes les réunions syndicales :  
Congrès de l'Union Régionale à Cha-  
tellerault, Congrès de la Fédération  
des Employés et Congrès Confédéral  
de la C. F. T. C. à Paris, Sessi-  
on Confédérale des 13-14-15 Juillet à  
Bierville. Si les frais de ces déplace-  
ments ont été relativement élevés, les  
résultats au point de vue de la for-  
mation de nos militants ont été fé-  
conds, car c'est seulement dans ces  
réunions qu'il est possible de bien se  
pénétrer de la doctrine syndicale  
chrétienne.

Malgré la période des vacances, le  
recrutement a été normal ; le Service  
de Placement a pris beaucoup d'ex-  
tension, mais il doit être intensifié  
avec le concours des syndicats.

La commission des salaires à la  
suite de plusieurs réunions a établi  
un barème de salaires minimum  
pour les employés des Tissus et Mer-  
cerie en gros, qui a été adressé au  
syndicat patronal ; celui-ci doit faire  
connaître sa décision sous peu ;  
d'autres barèmes de salaires vont  
être préparés pour les employés de  
bureau en général, et ceux de l'épi-  
cerie.

Le groupe des voyageurs et repré-  
sentants s'occupe de compléter la  
liste des hôtels où des repas maigres  
sont mis le vendredi à la disposition  
des clients, sans que ceux-ci soient  
obligés de le demander.

Nos démarches pour la semaine  
anglaise ont abouti à l'obtenir chez  
les grainetiers pendant 7 mois de  
l'année ; nous voyons actuellement  
les bijoutiers et les parfumeurs, et  
nous continuerons chez tous les com-  
merçants où les employés nous en  
manifestent le désir.

On procède ensuite aux élections  
statutaires pour le renouvellement  
partiel du Conseil Syndical.

M. Buerne entretient alors l'Assem-  
blée de l'achat par l'U. N. de la pro-  
priété de la Mi-Croûte à Oudon qui  
doit servir de maison de repos et de  
vacances pour les Syndicats et leurs  
familles ; elle sera ouverte en Mars.

La séance est levée.  
Pour terminer la journée, un  
groupe d'amateurs et de syn-  
dicats donna une soirée récréative à  
la Salle Saint-Michel et interpréta  
avec beaucoup de talent « Déserteurs »,  
drame en un acte, et « Appartement »,  
à louer », comédie de Manquat.

Outre ce fut une belle et reconfor-  
tante fête syndicale chrétienne.

## SYNDICAT DE LA METALLURGIE

### ASSEMBLEE GENERALE

La deuxième Assemblée Générale  
annuelle statutaire aura lieu le di-  
manche 23 novembre. Nos syndicats  
recevront une convocation individuelle  
avec l'ordre du jour.

Nous les prions de venir, TOUS  
SANS EXCEPTION à cette Assem-  
blée, qui doit avoir une importance  
très particulière.

Que les syndiqués y amènent aussi  
leurs amis en grand nombre.

## SYNDICAT DE L'AMEUBLEMENT

### INDEMNITE DE VIE CHERE

Communiqué :

Nantes, le 4 Octobre 1930.

M. le Secrétaire du Syndicat  
des Menuisiers-Ebénistes, 6,  
rue de Bel-Air, Nantes.

M. le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer  
que l'indemnité de vie chère éta-  
blie d'un commun accord entre les  
syndicats ouvriers et patronaux  
des Constructions Mécaniques et  
Navales de Nantes, a été arrêtée à  
0,793 de l'heure pour la période du  
1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier 1931.

Veuillez agréer...

Signé : JAMIN.

En conséquence, l'indemnité de  
vie chère pour les ouvriers de l'a-  
meublement est portée de 0,66 à  
0,793 de l'heure pour la même pé-  
riode.

## INDRET

### SYNDICAT PROFESSIONNEL DES OUVRIERS DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL D'INDRET

Siège social : Maison Syndicale

Rue des Grandes Vignes

La Montagne (Loire-Inférieure)

### NOS SALAIRES

Au cours du mois d'octobre, nous  
avons pu constater que notre organi-  
sation a su déployer une certaine  
activité quoi qu'on dise.

Elle a su en temps opportun se  
mettre en rapport avec notre Fédéra-  
tion de la Marine pour avoir toute do-  
cumentation utile au sujet d'import-  
antes revendications, principalement  
au sujet des salaires. Grave problème  
et toujours d'actualité.

Et si vous le voulez bien, cama-  
rades, retraçons à grands traits ce que  
nous avons fait, car sans prétendre  
au monopole de la représentation des  
ouvriers, il est bien juste de démon-  
trer à tous et sans fausse modestie  
notre action.

Comme nous le disions plus haut,  
une liaison constante entre notre  
Fédération et nous était nécessaire.

Nous espérons que nos amis sauront  
apprécier une fois de plus le dévoue-  
ment de notre secrétaire fédéral. La  
dernière révision de salaires apporta  
certains mécontentements et les pro-  
positions de la commission locale des  
salaires sont un peu lointaines vis à  
vis de ce que nous touchons.

Depuis plusieurs semaines, A. Mi-  
chel avait pris toutes dispositions  
avant la réunion de S. C. P., qui de-  
vait fixer le taux alloué à chaque  
port, au Ministère de la Marine, et  
principalement auprès de M. Leca-  
cheux, député, membre de la Com-  
mission de la Marine Militaire à la  
Chambre, qui était intervenu chez M.  
Dumesnil pour faire activer la révi-  
sion des salaires.

Nos camarades manœuvres sont  
surtout lésés dans notre Etablisse-  
ment vis à vis des spécialistes. Quand  
nous constatons que tous ceux des  
autres ports percevoient une augmen-  
tation de 2 fr. 80, sauf ceux de Bizer-  
te qui reçoivent 3 francs, nous notons  
avec quelque surprise qu'Indret ne  
reçoit que 2 francs.

Quand nous constatons exactement  
les bases sur lesquelles la majorité  
de la sous-commission permanente  
s'est appuyée pour déterminer la va-  
riation des taux d'augmentation,  
lorsque nous serons en possession du  
procès-verbal, nous en avertirons nos  
syndicats. Le dit procès-verbal et les  
nouveaux tarifs de salaires qui seront  
notifiés feront l'objet d'une étude

approfondie de la part de notre  
Fédération.

Car nous ne pouvons accepter les  
différences regrettables qui élargis-  
sent le fossé entre les manœuvres et  
les spécialistes, et diminuent la con-  
fraternité dans l'atelier. Pour nous,  
membres de la Fédération des Syn-  
dicats professionnels, la lutte continue-  
ra tant que nous n'aurons pas obtenu  
une meilleure répartition des crédits  
en faveur de nos camarades manœu-  
vres. L'action doit se poursuivre,  
mais pour être efficace, tous les tra-  
vailleurs de la Marine doivent y par-  
ticiper. Nous devons resserrer plus  
que jamais les liens d'amitié qui doi-  
vent nous unir. Travaillons ensemble,  
au tour de notre C. F. T. C., seul  
moyen efficace si nous voulons que  
soient débattus nos intérêts car c'est  
surtout l'effort syndical que nous  
fournissons qui aidera puissamment  
les travailleurs à assurer la paix  
sociale.

E. NICOLAS.

Requête adressée en date du 13  
octobre 1930, à M. le Ministre de la  
Marine et à M. l'abbé Desgranges  
en faveur de nos camarades manœu-  
vres.

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat professionnel des ou-  
vriers de l'Etablissement d'Indret  
proteste énergiquement devant l'in-  
suffisance du relèvement des salaires  
des ouvriers et ouvrières manœu-  
vres, ce relèvement étant inférieur à  
l'augmentation du coût de la vie de-  
puis la dernière révision.

Nous vous demandons, Monsieur le  
Ministre, d'examiner avec bienveil-  
lance leur cas, et soumettons à votre  
haute compétence d'établir l'augmen-  
tation de salaire, comme le comman-  
de la logique dans le rapport des sa-  
laires de base, c'est à dire de 3 fr. 70  
à 3 fr. 95. C'est confiant dans votre  
esprit de justice, etc...

Le Président :

E. NICOLAS.

tanté vécu avec émotion les phases  
de cette histoire sentimentale  
au réalisme saisissant.

Un film comique en deux parties,  
déclina ensuite un feu rire irré-  
sistible. Des morceaux de violon,  
exécutés par M. Lafond, charmé-  
rent les auditeurs qui ne ménagè-  
rent pas leurs applaudissements.

Nos félicitations à Mlle Lappartien,  
qui, durant les deux séances, fit  
entendre sur le piano de belles  
fantaisies.

Dimanche à l'issue de la séance  
cinématographique, fut tirée la  
tombola, dont tous les billets ont  
été vendus (bravo pour ceux qui se  
sont dévoués). Une bicyclette qui  
fut exposée chez Mme Juin, rue de  
la Matie, en constituait le premier  
prix.

En résumé charmantes fêtes de  
famille, dont nous sommes fiers à  
juste titre. Nos remerciements  
s'adressent en premier lieu à notre  
ami Le Bourvellec, secrétaire de la  
commission des fêtes, qui n'a pas  
ménagé sa peine et son temps pour  
la réussite de nos deux séances.

Puis aux dames de nos syndicats  
féminins qui ont tout mis en  
œuvre pour la bonne réussite de la  
tombola.

Et n'oublions pas le doyen de nos  
syndiqués, le père Baubesse, qui,  
malgré son grand âge et ses mau-  
vaises jambes, a placé à lui seul 9  
carnets de billets de tombola (450  
billets).

Que les jeunes en prennent de la  
graine ! honneur au père Baubesse.

En un mot, les membres du Bu-  
reau se font les interprètes de tous  
les syndiqués, en adressant de tout  
leur cœur leurs remerciements aux  
généreux donateurs de la tombola.

Pour le Bureau de l'Union Lo-  
cale : A. LOLICART.

## SYNDICAT DE LA METALLURGIE

### REUNION DE PROPAGANDE A MONTOIR-DE-BRETAGNE

Sur convocation de leur abbé, les  
jeunes gens du patronage de Mont-  
toir se sont réunis le dimanche 5  
octobre, à 9 heures, pour envisager  
la possibilité de fonder une section  
syndicale.

Villeneuve, président de l'Union  
locale des Syndicats chrétiens de St-  
Nazaire, remercie les présents et ex-  
pose la doctrine syndicale chrétienne,  
avec tous les détails de l'organisation  
des syndicats, depuis la simple sec-  
tion jusqu'à la Confédération inter-  
nationale. Parlant de la doctrine des  
Syndicats révolutionnaires, il met en  
relief l'illogisme de nombreux catho-  
liques, qui fréquentant l'Eglise, pour  
remplir leurs devoirs religieux, con-  
fient le soin de défendre leurs inté-  
rêts matériels à des organismes qui  
ne cessent de bafouer et de combat-  
tir leurs principes chrétiens.

Villeneuve rappelle, qu'après la  
guerre, bon nombre de catholiques,  
croyant que l'Union sacrée durerait,  
étaient entrés à la C. G. T. Les grè-  
ves politiques de 1920 ouvrirent les  
yeux à certains, mais malheureuse-  
ment tous n'ont pas voulu voir. Aussi  
l'espoir des Syndicats chrétiens est-il  
dans la jeunesse. Les Jocristes mon-  
tent, armés d'une doctrine solide qui  
leur permettra de défendre efficace-  
ment la dignité ouvrière sans se  
laisser éblouir par le mirage trom-  
peur des conceptions marxistes. Vil-  
leneuve parla des succès obtenus par  
les Syndicats chrétiens au Conseil  
Supérieur du Travail, et dans divers  
autres cas particuliers. Ces succès  
sont pour nous un stimulant et une  
raison d'espérer dans l'avenir.

Une discussion animée s'établit au  
sujet du barème des salaires actuel-  
lement à l'étude et à propos de  
l'application des Assurances sociales.

Etant donné la difficulté qu'il y au-  
rait pour les habitants de Montoir  
adhérents à la Mutuelle Familiale à  
se procurer directement à St-Nazaire  
les papiers nécessaires en cas de  
maladie, un correspondant se tien-  
dra à Montoir même à la disposition de  
tous. Bracmar est désigné pour ce  
poste.

La séance est levée à 11 heures.

En résumé, bonne réunion. La se-  
maine est jetée, espérons qu'un jour  
prochain le Syndicat chrétien pourra  
en recueillir les fruits.

J. TERRIEN,  
Secrétaire adjoint  
du Syndicat de la Métallurgie  
de Saint-Nazaire.

## ACQUITTEZ VOS COTISATIONS

A ceux de nos camarades qui ont  
négligé ou plutôt qui ont oublié de  
payer leurs cotisations, nous faisons  
remarque que s'ils veulent bénéfi-  
cier de la caisse fédérale de résistan-  
ce en cas de grève, ils doivent s'ac-  
quitter le plus tôt possible de cette  
petite dette. Qu'ils s'en acquittent  
jusqu'à la fin de l'année, ce sera  
mieux. Ils permettront à leur tréso-  
rier la mise à jour de sa comptabili-  
té. Pour cette fin, qu'ils s'adressent  
à l'un des collecteurs dont les noms  
suivent : Penhoët ; Ajastage, Chau-  
ve ; Salle à tracer, Broussard ; Tôle-  
rie, Guillet ; Menuiserie, Beurel.

Fonderies : Maro. Saint-Denis ; Pail-  
lusion. Aviation : Désiré Ollivaud.

Permanence : 25, place Marceau.  
Tous les dimanches, de 10 à 11

## SYNDICATS FEMININS

### REUNIONS

Le 9 novembre, conférence de la  
J. O. C. F., à Trignac ; les jeunes  
syndiquées y sont spécialement in-  
vitées. Départ de la gare à 7 h. 40.

Le 16 novembre, réunion du syn-  
dicat, 25, place Marceau, à 13 h. 1/2  
Ordre du jour : Elections.

## SYNDICAT DES DESSINATEURS ET EMPLOYES

### ELECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Dimanche 12 octobre, le Conseil  
Syndical s'est réuni à la permanence  
à 10 heures 20, 25, place Marceau.  
Le président ouvre la séance et rap-  
pelle, en quelques mots, les motifs per-  
sonnels et les raisons familiales qui  
l'obligent à abandonner la présiden-  
ce du Syndicat.

Il remercie ses collaborateurs, et  
notamment MM. Lemaire et Guillemot,  
secrétaires, pour leur concours dé-  
voué pendant deux ans.

Le président félicite ensuite le tré-  
sorier infatigable qui est, depuis plu-  
sieurs mois, l'âme du groupement.

Enfin Linger présente son suc-  
cesseur aux conseils présents, Bodard,  
élu à l'unanimité des voix. C'est pour  
lui un vieux camarade, encore qu'il  
soit un jeune, et il lui souhaite une  
longue et fructueuse présidence. Le  
président sortant assure du reste le  
conseil de son concours, mais dans un  
posté plus modeste.

Bodard, le nouveau président, qui,  
en qualité de dessinateur aux Chan-  
tiers de la Loire, remplissait déjà les  
fonctions de vice-président, prend la  
parole et remercie Linger, et remer-  
cie ce dernier des souhaits qu'il vient  
de formuler. Puis il adresse à tous  
un appel pressant afin que le syn-  
dicalisme chrétien progresse chez les  
employés.

Sous la direction nouvelle de son  
aimable président le conseil a réglé  
ensuite les affaires courantes rela-  
tives aux assurances sociales et au re-  
pos dominical.

## ANGERS

### SYNDICATS FEMININS

#### CERCLES D'ETUDES

Le Cercle d'Etudes Syndical a re-  
pris le 2<sup>e</sup> jeudi d'octobre, un bon  
nombre de jeunes a tenu, cette année,  
à assister. Nous reprenez l'étude  
de l'Encyclopédie Rerum Novarum.  
Comme les années précédentes, le  
Cercle d'Etudes commence par des  
questions d'actualité.

#### CONFERENCE INTERSYNDICALE

Le 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre, les syndiquées  
convouées — d'accord avec le syn-  
dicat masculin — à la 1<sup>re</sup> réunion in-  
tersyndicale, entendirent une Conféren-  
ce de Monsieur le Chanoine Brac,  
sur la collaboration nécessaire qui  
doit s'établir entre les divers élé-  
ments de la production.

#### PREMIERE JOURNEE D'ETUDES TRIMESTRIELLE

Le dimanche 26 octobre, la premiè-  
re journée d'Etudes trimestrielle  
réunissait au « Foyer de l'Ouvrière »  
des déléguées de Cholet, Saumur, An-  
gers.

La séance du matin fut occupée par  
la lecture des rapports de l'année.  
La discussion qui suivit permit de  
préciser les méthodes qui doivent in-  
tensifier le recrutement et la forma-  
tion syndicale.

## CHOLET

### SYNDICATS FEMININS

#### NOS VACANCES

##### Pellevoisin

Celles d'entre nous qui quittaient  
notre ville le samedi 12 juillet pour  
se rendre à Pellevoisin en visitant  
à l'aller comme au retour les châ-  
teaux de la Loire auraient bien des  
choses intéressantes à vous racon-  
ter, aussi nous espérons qu'un  
compte-rendu bien détaillé de cette  
promenade si agréable et tout à  
fait féconde paraîtra dans l'un  
de nos prochains numéros.

#### Bon Accueil

Une dizaine de jeunes ont passé  
ensemble de bonnes et saines vacan-  
ces à « Bon Accueil ». Toutes  
sont revenues enchantées avec l'es-  
poir d'y retourner l'année pro-  
chaine. Le « Messenger Syndical »  
serait très heureux d'insérer un  
petit aperçu de ces vacances, il ré-  
clame donc à l'une d'elles ce petit  
travail pour le mois prochain.

#### Sortie annuelle

Le 21 septembre, c'est la sortie  
des jeunes. Au nombre de trente  
elles vont passer une bonne jour-  
née à « Bon Accueil » en passant  
par Béhuard où elles font un petit  
pèleriage. Elles reviennent par An-  
gers où elles sont reçues chaleureu-  
sement par leurs sœurs angevines  
au « Foyer de l'Ouvrière ».

#### Cours

Avec le mois d'octobre les cours  
reprennent leur activité :

Le cours de français, sous la di-  
rection d'un professeur autorisé,  
ayant fait ses preuves pendant 15  
ans dans l'enseignement a lieu  
chaque jeudi, de 7 h. 30 précises à  
8 h. 30.

Le cours de sténo et dactylo, le  
samedi après-midi et le dimanche  
matin si cela est nécessaire. Les  
habitudes de ces cours savent  
qu'elles peuvent compter sur le dé-  
vouement inlassable et la valeur  
du professeur.

Les cours sont gratuits, il suffit  
en se faisant inscrire, de verser  
comme droit d'entrée la modique  
somme de trois francs par cours.

#### Cercles d'Etudes

Les Cercles d'études ont recom-  
mencé le 8 octobre, ils ont lieu  
tous les quinze jours, le mercredi  
soir, de 8 à 9 heures.

Toutes celles que les questions  
sérieuses intéressent y sont invi-  
tées.

Pour les jeunes de 13 à 18 ans,  
nous donnerons ultérieurement des  
renseignements pour un Cercle  
d'étude spécial pour elles.

#### CHATILLERAULT

### SYNDICAT DES EMPLOYES

#### COURS PROFESSIONNELS

Le 9 octobre a eu lieu la rentrée  
de nos cours de Comptabilité et Fran-  
çais, qui comptent cette année 12  
élèves.

Que tous travaillent et soient fidè-  
les à suivre les cours et nous pour-  
rons espérer obtenir d'heureux ré-  
sultats en fin d'année.

#### SUCCES

Notre camarade Paul Ferger, élève  
de notre cours de Comptabilité,  
vient d'obtenir le certificat de fin  
d'études de l'Ecole Polytechnique de  
Droit, dont il suivait les cours par  
correspondance. Il s'est classé 15<sup>e</sup>  
sur 100<sup>e</sup> élèves reçus.

Nous sommes heureux d'offrir à  
notre jeune ami nos cordiales féli-  
citations pour ce beau succès.

## PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES

Emile FERRADOU

V<sup>o</sup> GUILMET-FERRADOU

SUCCESEUR

22, Rue de la Fosse, NANTES

Téléphone 121-27

Remise de 5% aux Membres  
des Syndicats Chrétiens

## A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Importante Maison, ancienne orga-  
nisation, publicité moderne, recher-  
che agents pour vins mousseux,  
marc Bourgogne et Bordeaux. Con-  
ditions avantageuses. Ecrire Duvil-  
lard, rue Richard, 5, à Beaune (Côte-  
d'Or).

## UNION LOCALE

### NOTRE SOIREE RECREATIVE

Une nombreuse assistance s'était  
rendue, le dimanche 10 octobre, salle  
du Cercle Catholique, à la séance ré-  
créative offerte par l'Union Locale.

Cette soirée fut parfaitement réussie.  
Le programme comportait la repré-  
sentation de « La Trouée », la belle  
pièce sociale de Maurice Guézin.

C'était une tâche particulièrement  
difficile que de mettre sur pied une  
telle œuvre qui n'échappe pas com-  
plètement au défaut principal des  
pièces de ce genre : l'absence d'in-  
trigue, celle-ci étant remplacée par  
l'exposé d'une thèse. Mais dans « La  
Trouée », cette thèse est si belle, elle  
correspond si bien à la réalité, elle  
s'exprime en un langage si élevé que  
le public ne peut manquer d'être in-  
téressé et ému, surtout lorsqu'il sait  
que cette pièce n'est pas entièrement  
une œuvre d'imagination, mais une  
histoire vécue, celle d'un militant  
socialiste chrétien qui a donné sa  
vie pour la cause qu'il servait.

Malgré les difficultés que rencon-  
tra l'interprétation d'une telle œu-  
vre, nos acteurs s'en sont fort bien  
tirés. Parmi eux, citons notre ami  
René Meunier qui assura le rôle  
écasant de Raymond Loriget, le hé-  
ros de la pièce et qui sut, avec beau-  
coup de talent, mettre en relief cette  
belle figure, jusque dans les scènes  
les plus pathétiques. L'assistance,  
vivement impressionnée, n'a pas mén-  
agé à tous ses applaudissements. La  
représentation de cette belle œuvre  
contribuera sans nul doute, à faire  
pénétrer davantage dans le grand pu-  
blic les idées qui nous sont chères.

Quelques intermèdes : poésies,  
chants fort goûtés, une petite comé-  
die « La Chanoinesse », bien enlevée  
par les jeunes filles des syndicats fé-  
minins terminèrent fort agréablement  
cette soirée.

Nous voulons remercier ici tous  
ceux qui nous ont aidés dans sa pré-  
paration à quelque titre que ce soit :  
acteurs, organisateurs, vendeuses,  
etc... La satisfaction de l'assistance,  
dont les échos nous sont parvenus, le  
résultat financier appréciable, sont la  
récompense de leurs efforts.

En résumé, excellente soirée qui,  
en manifestant la vitalité de nos  
groupements, contribuera à nous ga-  
gner de nouvelles sympathies.

## POITIERS

### SYNDICAT DES EMPLOYES

#### ASSEMBLEE GENERALE du 25 octobre 1930

Notre assemblée d'automne nous a  
permis de constater que la grande  
majorité de nos camarades s'intéres-  
sent vivement à la vie de notre Syn-  
dicat. Nombreux sont ceux qui ont  
répondu à notre invitation ; nous les  
en remercions sincèrement. Qu'ils  
sachent bien que leur présence a été  
une grande récompense et le meilleur  
des stimulants pour tous ceux qui se

## TEINTURERIE DION ET BONNET

2, Rue du Calvaire — 21, Quai Richebourg — 4, Rue de la Boucherie  
ATELIERS : 21, RUE DE LA PELLETERIE — NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 126-89 Conditions spéciales aux Syndicats Téléphone 126-89

## AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, rue de la Paix — NANTES

Corsets sur Mesure - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas  
Remise de 4 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

## ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)  
In

**LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**QUINCAILLERIE - MENAGE**  
Boissellerie - Vannerie

**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine

Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

**PEINTURE - VITRERIE**  
TRAVAIL A FAÇON  
**A. MIRANDE**  
35, boulevard Gabriel-Lauriol  
NANTES

**PAPIERS PEINTS - DÉCORATION**  
LITRES - BOIS ET MARBRE  
Travail très soigné - Prix modérés  
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
18, rue Lafayette  
NANTES

**BANQUE-CHANGE BOURSE**

**ORNEMENTS D'ÉGLISE**

Spécialité de Linge de Messe  
Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubes - Dessins - Prix modérés

**M<sup>me</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

**COUVERTURE - PLOMBERIE ZINGUERIE**

Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet

**Joseph DEHAIS**  
7, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Tél. 127.36 - R. C. Nantes 378

Ventes et Locations  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**

**FAVREAU & PAVAGEAU**

TÉLÉPHONE 130.53

4, Place du Martray - NANTES



**L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST**

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES

Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.82

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.  
Charles HAENTJENS, vice-présid.  
Jean BABIN-CHEVAYE.  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUELLE, \*.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

**Service des Messageries de l'Ouest**

Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ? Continuez à prendre de bonnes tasses de

**CHOCOLAT L. REVAULT**

ou de

**CACAO L. REVAULT**

Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C<sup>o</sup>**  
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

**BONS D'ÉPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels

**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE FORCE - SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1885

**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleux - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

**RIPOCHE & C<sup>o</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions - Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

dévoient à la grande cause Syndicale.

Pourtant beaucoup de nos camarades n'ont pas répondu à notre appel. Nous ne voulons pas attribuer leur absence à la négligence ou à l'indifférence, nous sommes certains qu'ils avaient tous de bonnes raisons pour s'abstenir. Nous sommes convaincus que notre prochaine réunion comblera notre désir de voir assembler tous les membres de notre Syndicat.

Si notre réunion a été remarquable par le nombre des présences, elle l'a été aussi par son intérêt.

Notre aumônier, Monsieur le Chanoine Lefebvre, nous a causé un réel plaisir en assistant à notre Assemblée, nous le remercions bien-vivement. Ses paroles nous ont montré tout l'intérêt qu'il porte à cette grande œuvre et le désir qu'il a de voir s'agrandir encore notre famille Syndicale.

Monsieur Frank Gautron, un pionnier du Syndicalisme à Poitiers, a bien voulu relever encore l'intérêt de notre réunion, en nous apportant, dans une très belle conférence, l'appui de son expérience et de sa confiance en l'avenir de la cause pour laquelle nous travaillons. Nous lui disons toute notre gratitude et l'espérons que nous avons de la voir souvent à notre cercle d'études où nous

pourrons encore profiter de son talent d'orateur.

Notre secrétaire a soumis à l'Assemblée un très beau rapport qui nous a vivement intéressés. Il a mis en lumière tous les grands dévouements qui président à la marche de notre organisation Syndicale. Passant en revue les résultats de l'année il nous a fait comprendre que nous devons faire beaucoup plus encore car il reste tant à faire. Nous devons envisager l'avenir avec confiance, nous savons que les bons exemples ne nous manqueront pas ; et la formation d'un cercle d'études stimulera certainement bon nombre de nos camarades. Ce cercle d'études s'ouvrira le 15 novembre prochain. Les réunions auront lieu très régulièrement tous les premiers samedis de chaque mois.

Nos cours professionnels ont obtenu des résultats très encourageants et nous avons eu le plaisir d'assister à la remise de diplômes à deux de nos jeunes camarades qui ont d'ailleurs été vivement félicités. Nous savons que ces succès sont dus aux professeurs dévoués et patients à qui nous voulons dire ici toute notre admiration et notre reconnaissance.

Cette belle séance portera ses fruits, soyons-en persuadés, et nous osons envisager l'avenir avec une grande confiance.

**LES MESSAGES DES JEUNES**

**La Journée des "Hermine"**

Le dimanche 19 octobre, les « Hermine » célébraient leur fête patronale.

Les « Hermine » ? — Eh ! bien, ce sont les « Jeunes » du Syndicat des Dames Employées de Nantes. N'est-il pas joli, le nom qu'elles ont donné à leur groupe ? Ce nom, c'est tout un symbole, et c'est bien ainsi qu'elles le considèrent, sachant en faire tout le programme de leur vie de jeunes filles chrétiennes passant sœurs et pures à côté de la corruption qu'elles fléissent continuellement au bureau, au magasin, à l'atelier, à l'usine. N'était-il pas tout naturel que ces « Jeunes », ces Bretonnes, ces « Hermine », enfin, choisissent pour patronne la chère petite Sainte de leur âge qu'elles étaient dimanche, une fois toutes les rentrées de vacances effectuées et le contact repris pour toute l'année de travail ?

La journée commença par une messe célébrée à 7 h. 1/2 dans la chapelle de Nazareth. M. l'abbé Chanterelle, aumônier du groupe, qui célébra la messe, prit la parole à l'évangile, exhortant les « Jeunes » à suivre leur patronne, Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, dans sa « petite voie d'humilité, d'abandon et d'amour ».

Un petit déjeuner fut ensuite servi dans le local du Syndicat, 6, rue de Bel-Air. Après quoi eut lieu à 9 heures l'Assemblée générale, sous la présidence de M. le Chanoine Ménard, assisté de M. l'abbé Chanterelle et de M. Léon Buene, Président de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleur Chrétiens.

M<sup>lle</sup> Jeanne Billard, Trésorière, donna lecture du rapport financier. Puis M<sup>lle</sup> Renée Thierry, Secrétaire, montra, dans son rapport moral, le travail réalisé par le Groupe durant l'année, et indiqua les résolutions à prendre pour l'année commença. M. le Chanoine Ménard commenta les rapports, M. l'abbé Chanterelle et M. Buene les firent discuter, les complétèrent, et donnèrent aux « Jeunes » des encouragements.

M<sup>lle</sup> Jeanne Ricordel donna ensuite le compte-rendu de la 10<sup>e</sup> session d'Etudes Confédérales, qui avait eu lieu à Bierville les 13, 14 et 15 juillet dernier, et communiqua à ses compagnes les impressions que lui avaient laissées ces trois journées d'Etudes Sociales et Syndicales.

A la suite de ces rapports, M<sup>lle</sup> Jeanne André, Présidente d'honneur du Groupe, fit procéder aux élections des membres du Bureau.

Membres sortants : M<sup>lle</sup> Marguerite Levrot, Marie Lesage, Anne Levrot.

Sont élus en remplacement : M<sup>lle</sup> Marie Jallais, Amélie Lebrun, Marie-Madeleine Barbat.

Le nouveau Bureau se trouve constitué comme suit :

Présidente : M<sup>lle</sup> Jeanne Ricordel, Vice-présidente : M<sup>lle</sup> Adrienne Launay.

Secrétaires : M<sup>lle</sup> Renée Thierry et Madeleine Boliveau.

Conseillères : M<sup>lle</sup> Bernadette Geffroy, Louise Cochar, Emilienne Thoby, Marie Jallais, Amélie Lebrun, Marie-Madeleine Barbat.

« Hermine », comme s'intitulent les sœurs Parisiennes des « Hermine » ; puis M<sup>lle</sup> Thomas, de Nazareth ; M<sup>lle</sup> Drouart, présidente du syndicat des Dames Employées de Nantes ; M<sup>lle</sup> Poupart et Nicol, vice-présidentes ; M<sup>lle</sup> Cizeau, trésorière ; les trois Présidentes du Groupe des « Jeunes » : la Présidente d'honneur, la Présidente sortante, la Présidente élue ; les membres du Bureau ; la dirigeante, M<sup>lle</sup> Renée Billard ; M<sup>lle</sup> J. Martin, présidente de la section nouvellement fondée du Syndicat de l'Habillement.

Au Champagne, aimablement offert et servi par M. Buene, M<sup>lle</sup> Levrot prit la parole pour excuser les personnes empêchées, pour remercier les personnes présentes, et transmettre ses vœux de bienvenue à la nouvelle élue. À sa suite, M. Buene, M<sup>lle</sup> Drouart, M<sup>lle</sup> Aubert et M. le Chanoine Ménard prononcèrent des toasts de remerciements, de félicitations et d'encouragement.

A 15 heures et demie, la salle Saint-Michel s'emplit de parents et d'amis venus assister à la séance récréative, qui fut précédée d'une causerie de M<sup>lle</sup> Aubert, présentée par M<sup>lle</sup> Drouart. M<sup>lle</sup> Aubert convainquit éloquentement les « Hermine » de l'obligation où elles sont d'exercer près de leurs compagnes de travail un véritable apostolat social, et leur fit voir la façon dont elles doivent exercer cet apostolat. Très applaudie par toute la salle, M<sup>lle</sup> Aubert fut remerciée par M<sup>lle</sup> Drouart, qui l'assura de la fidélité des « Hermine » à suivre les directives qu'elle leur avait si affectueusement données.

Et le rideau se leva pour laisser entrer en scène le joli groupe d'artistes amateurs qui jouèrent, avec beaucoup d'entrain et de talent, une délicieuse pièce : « Miss Tempête », dans laquelle sont jugées à leur juste valeur les manières garçonnières et par trop « affranchies » que certaines jeunes filles auraient tendance à copier sur des Américaines émancipées. Mais soyons tranquilles ! si nos « Hermine » en ont si bien peint le ridicule, pour la plus grande joie de l'auditoire, elles se gardent bien de les adopter. Elles sont et resteront des jeunes Françaises bien élevées, de vraies jeunes filles chrétiennes.

De jolis morceaux de piano, ainsi qu'un délicieux intermède : « La Demande en Mariage », chantée en duo par un charmant couple hollandais, charmèrent les auditeurs pendant les changements de décors.

Bravo, les « Hermine » ! Bravo ! et merci ! Bon courage ! Vous êtes dans la vraie voie, celle qui conduit à la paix sociale en partant de l'Evangile, en s'appuyant sur l'Evangile, pour ramener les travailleurs à l'Evangile. Marchez hardiment, armées de votre seule blancheur et de votre foi ; suivez le mot d'ordre que vous a donné un jeune :

« En avant pour le bon combat ! »

**BIBLIOGRAPHIE**

1<sup>o</sup> Almanach du Propagateur des Trois Ave Maria. — La couverture est une belle et fine trichromie, fort pieuse, d'un artiste connu, M. Breton. En première page une reproduction d'après une superbe gravure sur bois, médaillée au Salon, du même artiste. Nombreuses illustrations aussi à l'intérieur.

En vente aux « Bureaux du Propagateur des Trois Ave Maria », Blois (L.-et-C.), Prix : 1 fr. 60 et 16 francs la douzaine (Etr. : 2 fr. et 20 francs).

N'achez rien avant de visiter

7, rue Copernic - NANTES

**LE DÉPÔT DE MEUBLES DE L'ANJOU**

Vente directe de la fabrique au client

**TOUS LES MEUBLES ET LITERIE**

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>tes</sup> opérat. de Banque et de Bourse

**CHEMISES SUR MESURES BONNETERIE ET LINGERIE**

Vente de Tissus au Mètre

**A. SEGUY**  
Chemisier

1, rue des Carmes - NANTES (près la place du Change)

Escompte de 5 % aux Syndiqués

**Entreprise Générale de Menuiserie**

Ancienne Maison JAHIER  
**COURRAUD ET C<sup>o</sup>, S<sup>rs</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

**RESSEMELAGE L. TROUVÉ**

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marne - NANTES

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE

Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance vendant bon marché Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

**Fabrique de MEUBLES MASSIFS**

Beau Choix de Meubles solides et garantis

**J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National, NANTES**

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**

AUX 2 EXTRÉMITÉS

LE BOULET BARRÉ

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

LE BOULET BARRÉ

AUX 2 EXTRÉMITÉS

LE BOULET BARRÉ

AUX 2 EXTRÉMITÉS

**CHAUSSURES BON-SECOURS**

**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres LUXE - TRAVAIL - FATIGUE

Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**OFFICE CENTRAL DE LA PHOTOGRAPHIE**

**A. THURET**  
26-28, rue de Verdun - NANTES

Tous les Appareils et Fournitures générales - Tirages - Reproductions - Travaux pour Amateurs - Spécialités Kodack - Estampes d'Art

Remise spéciale aux Membres des Syndicats Chrétiens

**L. LÉVÊQUE**

13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES - Téléphone 129.18

**MACHINES A COUDRE**  
EXCELSIOR & GREZZNER ACCESSOIRES ET REPARATIONS NEUF ET OCCASION

Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques

Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ**

**Paris-Vêtements**  
22, rue du Marchix - NANTES

**CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS**  
Sports et Ville

Prix de Fabrique

Spécialité de Vêtements de Travail  
Chemiserie - Bonneterie - Casquettes Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :  
Chemises kaki et bleues... 10 fr.  
Pantalons rayures, 15, 20, 25 et... 29 »

Grand choix de Casquettes depuis... 10 »  
Bleus de travail, depuis... 16 »  
Imperméables paracuir... 95 »  
Complets sport, depuis... 75 »  
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURES**

**L. CHATELLIER, Père & Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du

**Cof's**

DOUBLE FILTRE  
Interchangeable

Breveté France et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE  
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup> RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes N° 410 B.

Camarade, amène-nous un syndiqué, une syndiquée. Vois ce que nous avons déjà fait avec notre effectif actuel. Quels résultats il nous serait permis d'espérer si nous étions le double ! Cela dépend de toi. N'oublie pas que

**L'UNION FAIT LA FORCE**

Le Gérant : FOULON Paul.

Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Tél. 123.28  
**NANTES**  
R. C. 553

**LA CHATELAINAINE**

Tél. 123.28  
**SAINT-NAZAIRE**  
R. C. 553